



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Conventions avec les praticiens

Question écrite n° 9331

Texte de la question

M. Andre Thien Ah Koon attire l'attention Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur le vide conventionnel dans lequel se trouve la profession de chirurgien-dentiste. Il lui demande de bien vouloir lui preciser les decisions arretees sur cette question.

Texte de la réponse

S'il est vrai que les pouvoirs publics n'ont pas pu approuver le texte conventionnel signe par les caisses d'assurance maladie et la confederation nationale des syndicats dentaires en janvier 1991, en raison notamment du niveau juge trop eleve des revalorisations tarifaires qu'il comportait, le Gouvernement ne meconnait pas, pour autant, les problemes de la profession. Il rappelle son attachement a la politique contractuelle et souhaite que l'aboutissement des nouvelles discussions qui pourraient avoir lieu - apres la recente prise de position du conseil d'administration de la Caisse nationale d'assurance maladie, le 8 fevrier, soucieux de rouvrir une negociation avec la profession - tienne compte de la situation aujourd'hui tres preoccupante de l'assurance maladie et concoure a l'amelioration de l'etat bucco-dentaire des Francais.

Données clés

Auteur : [M. Thien Ah Koon André](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9331

Rubrique : Assurance maladie maternite : generalites

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 décembre 1993, page 4540

Réponse publiée le : 4 avril 1994, page 1631